

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**D 01364-2023-065**

**Séance du 19 décembre 2023**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS  
ET LE DIX-NEUF DÉCEMBRE À 20 HEURES 30,**  
le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, FAVIER Alexis,  
GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET  
Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à FAVIER Alexis),  
COURTOIS Sandrine (pouvoir à SYLÉNÉ Florine),  
VÉLON Guillaume (pouvoir à CHARVET Aurélien).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : SYLÉNÉ Florine.

**OBJET : Projet éolien Souilly d'Air à Saint-Trivier-de-Courtes : avis de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Trivier-de-Courtes a un projet  
d'installation d'un parc éolien « Souilly d'Air ».

Ce dossier a été soumis à enquête publique unique du 7 novembre 2023 au 9 décembre  
2023 inclus. Un registre d'enquête publique accompagné du dossier de la demande  
d'autorisation et du dossier relatif à la déclaration du projet était ouvert durant cette  
période à la mairie de Saint-Trivier-de-Courtes.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le  
conseil municipal des communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet  
doit formuler son avis sur le dossier au plus tard le 24 décembre 2023.

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2023 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique unique à Saint-Trivier-de-Courtes relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Éolien de Souilly d'Air en vue d'exploiter un parc éolien et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Trivier-de-Courtes ;

**CONSIDERANT** que la commune doit émettre un avis sur le projet éolien « Souilly d'Air » au plus tard le 24 décembre 2023 ;

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

EMETTRE un avis sur le projet éolien « Souilly d'Air » à Saint-Trivier-de-Courtes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**EMET** 5 avis favorables, 1 avis défavorable et 6 abstentions sur le projet éolien « Souilly d'Air » à Saint-Trivier-de-Courtes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 19 décembre 2023

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

